



# UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Fondée en 1917 • Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 mai 1920

Paris, le 9 Novembre 2012

*Le Président :*

Monsieur le Président, cher Ami,

Le Sénat a adopté hier la loi concernant la reconnaissance officielle de la date du 19 Mars pour en faire une date du souvenir de toutes les victimes de la guerre d'Algérie.

L'histoire de cette loi est assez surprenante.

Le 22 Janvier 2002, le projet de loi avait été voté par l'Assemblée Nationale, mais compte tenu de la faible majorité obtenue au moment du vote, le Premier Ministre, Monsieur Lionel JOSPIN, avait décidé de ne pas la transmettre au Sénat, estimant qu'une loi mémorielle devait être approuvée par une très grosse majorité.

Le 3 Octobre dernier, le Sénat a décidé de ressortir cette proposition de loi pour donner à la date du 19 Mars un caractère officiel.

Le débat ayant dépassé la durée prévue, les Sénateurs avaient décidé de prolonger la discussion le 20 Novembre prochain.

Or, à la surprise générale, et en catimini, le gouvernement a choisi d'accélérer la procédure, en inscrivant cette proposition, qui devient projet de loi, à l'ordre du jour du 8 Novembre dans le cadre de leur temps réservé.

Cette loi a été votée hier, après de longues discussions, mais certains Sénateurs UMP envisagent de faire un recours auprès du Conseil Constitutionnel.

En attendant le résultat de cette procédure, je vous demande de faire un effort tout particulier en participant aux cérémonies du 5 Décembre prochain, soit à titre officiel, si le gouvernement maintient cette date, soit à titre personnel si la date du 5 Décembre est supprimée du calendrier.

Concernant le 19 Mars, même devenue une date officielle, je pense que nous ne devrions pas y participer avec nos drapeaux.

Toutefois, je demanderai l'avis du Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion le samedi 24 Novembre prochain.

Très amicalement.

**Jean KERVIZIC**